

## Direction départementale des territoires

Liberté Égalité Fraternité

Service eau-environnement

Cellule milieux aquatiques et pêche

Affaire suivie par : C.-A. GARCIA

Tél.: 04 50 33 77 67

Mél.: charles-andre.garcia@haute-savoie.gouv.fr

MC HOME CONCEPT 108 route Poisy 74330 POISY

Annecy, le 16 mai 2024

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement

Ensemble immobilier MC Home Concept - Commune SILLINGY

Accord sur le dossier de déclaration

Réf.: 0100041596

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement enregistré sous le n° 0100041596 et concernant l'aménagement d'un réseau d'eaux pluviales pour l'ensemble immobilier du lotissement Les Jardins de la Combe, pour lequel un récépissé de déclaration vous a été délivré en date du 29 février 2024, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à réception de ce courrier.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copie de ce courrier est également adressée à la Mairie de SILLINGY pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R514-3-1 du code de l'environnement, par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de sa publication ou de son affichage à la Mairie de SILLINGY et par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

Il est également possible de saisir la juridiction administrative par le biais du portail "télérecours citoyens", accessible au public à l'adresse suivante : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le directeur départemental des territoires Le chef de service eau-environnement

Signé Damien ASSADET